



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Appellations et classements

Question écrite n° 13130

Texte de la question

M Hubert Falco appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les préoccupations des viticulteurs du département du Var à la veille de l'achèvement du grand marché intérieur européen. En effet, les viticulteurs français ont accepté depuis plusieurs années une réglementation contraignante afin de privilégier la qualité des crus. Des zones d'appellation sont définies, un cadastre viticole a été mis en place, les quantités de production sont limitées et les zones de production clairement délimitées. Or, à la veille de l'ouverture sans réserve des frontières avec l'Espagne, le Portugal et l'Italie, les viticulteurs craignent que la réglementation européenne envisagée dans le cadre de l'harmonisation des législations nationales ne s'inspire plus largement des réglementations beaucoup moins contraignantes de nos pays voisins, ruinant les efforts accomplis depuis plusieurs années par les producteurs français. Il lui demande donc quelle action il envisage de mener pour défendre l'avenir des viticulteurs français auprès des autorités européennes.

Texte de la réponse

Reponse. - La réglementation communautaire relative aux vins de qualité produits dans des régions déterminées (VOPRD) constitue un cadre général dans lequel s'insèrent les systèmes de production de vins de qualité de chaque pays producteur. Comme le souligne l'honorable parlementaire, le système français des appellations d'origine contrôlées s'organise indéniablement sur un support réglementaire parmi les plus exigeants de la Communauté. Cette stratégie qualitative voulue par la profession viticole et encouragée par les pouvoirs publics a permis aux vins français d'acquiescer une notoriété enviée sur les marchés extérieurs. C'est en poursuivant cette discipline de qualité face à des intérêts plus immédiats que nous saurons préserver et surtout développer de façon durable nos marchés, notamment à l'exportation.

Données clés

Auteur : [M. Falco Hubert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13130

Rubrique : Vin et viticulture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2292